

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2023 – 129

LE MAIRE

ACTE MODIFICATIF N° 1 AU MARCHÉ DE
RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DES
CAHOUETTES
DE LA VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE
LOT 2 : ITE/MENUISERIES EXTERIEURES

CHRISTIAN DEMUYNCK

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le marché de rénovation énergétique de l'école des Cahouettes, et notamment le Lot 2 : ITE/MENUISERIES EXTERIEURES,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux supplémentaires suivants : amélioration de l'étanchéité des fenêtres et un traitement décoratif.

Considérant la nécessité de déduire certains travaux non utiles comme l'utilisation de moins de matériaux d'isolation et de bardage et de gouttières, la réutilisation d'un portillon existant.

Considérant que la Ville est liée par le marché de rénovation énergétique de l'école des Cahouettes de la Ville de Neuilly-Plaisance – Lot 2 : ITE/MENUISERIES EXTERIEURES depuis le 17 mai 2022, avec la société EMMER sise à 3 Chemin de la Chapelle Saint Antoine à Ennery (95300),

Considérant la nécessité d'ajouter et de retirer certains travaux pour la réalisation du présent lot,

Considérant le projet d'acte modificatif n° 1 au lot n° 2 portant sur le marché de rénovation énergétique de l'école des Cahouettes de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le budget communal,

DECIDE

Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230417-DM-CAM-2023129-AR
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Article 1 :

De procéder à la signature de l'acte modificatif n° 1 portant sur le marché de rénovation énergétique de l'école des Cahouettes de la Ville de Neuilly-Plaisance - Lot 2 : ITE/MENUISERIES EXTERIEURES – avec la société EMMER sise à 3 Chemin de la Chapelle Saint Antoine à Ennery (95300), représentée par Monsieur OUALI Lyece, en qualité de Président.

Article 2 :

Précise que cet acte modificatif entraîne une baisse de 18 464 € HT soit 22 156,80 € TTC arrondi.

Article 3 :

Précise que le nouveau montant du lot s'élève à 385 960,5 € HT soit 463 152,60 € TTC arrondi au lieu du montant initial de 404 424,50 € HT soit 485 309,40 € TTC.

Article 4 :

Précise que toutes les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans l'acte de modificatif n°1, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 5 :

Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal.

Article 6 :

Il sera rendu compte de la signature de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 7 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 8 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le **17 AVR. 2023**

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Christian DEMUYNCK

Maire



Certifié exécutoire

Acte publié le 09 / 05 / 2023

Accusé de réception en préfecture
Réf : 9300498-20230417-DM-CAM-2023129-AR
Date de télétransmission : 17/04/2023
« Pour le Maire :  Martine LAMAURT »